

Quels sont les métiers que l'on peut exercer sans diplôme ?

En bref

Travailler et être non diplômé concerne plus d'une personne sur cinq en emploi en PACA

Une diversité de secteurs professionnels et de métiers accueillent des personnes non diplômées. Plusieurs familles de métiers sont particulièrement « accueillantes » pour les non-diplômés, puisque ces derniers occupent plus de la moitié de leurs emplois. Il s'agit souvent d'effectifs importants, indiquant que les emplois accessibles aux personnes peu ou pas qualifiées ne sont pas en disparition.

Mais les conditions d'emploi sont souvent moins favorables

Comparée à la moyenne des métiers, les conditions d'emploi sont plus précaires, en raison notamment de la fréquence de l'instabilité des contrats et de l'importance des temps partiels.

S'insérer sur le marché du travail sans diplôme reste un cas de figure risqué

Les parcours des jeunes non diplômés entrant sur le marché du travail s'avèrent heurtés. Les périodes de chômage sont plus fréquentes et plus longues. Si les emplois accessibles aux personnes peu ou pas qualifiés sont toujours présents, les exigences pour tenir un emploi même non qualifié s'élèvent, les obligations de formation pour répondre à des contraintes réglementaires se multiplient et il y a de plus en plus de diplômés sur le marché du travail. Ce constat s'aggrave en période de difficultés économiques où la concurrence entre candidats s'exacerbe.

I. Travailler et être non diplômé : une réalité pour près de 400 000 personnes en emploi en PACA

Tableau 1 : La part des professionnels non diplômés au sein de la population totale en emploi

Population active en emploi non diplômée en 2006	389 199
Part de la population totale en emploi en 2006 (%)	23
Population active en emploi non diplômée en 1999	454 956
Part de la population totale en emploi en 1999 (%)	29

Source : Insee, Recensement de la population au lieu de travail 2006 – Traitement ORM.

400 000 non-diplômés, de tous âges, travaillent en PACA. Ils représentent plus d'une personne sur cinq en emploi. Entre le dernier recensement de la population, en 2006, et celui de 1999, leur proportion dans la population en emploi a diminué, passant de 29 % à 23 %. Cette tendance reflète l'augmentation générale du niveau de formation initiale et le renouvellement générationnel.

Quels secteurs d'activité les emploient ?

➔ Cinq secteurs d'activité emploient la moitié d'entre eux

L'emploi de personnels non diplômés n'est pas l'apanage de quelques secteurs aux caractéristiques spécifiques. Dans tous les secteurs d'activité, on dénombre des non-diplômés en activité. Mais :

- plus de la moitié des non-diplômés en emploi sont concentrés au sein de cinq secteurs d'activité, aux effectifs importants en région. Ces secteurs ont tous connu une croissance d'effectif supérieure à la moyenne régionale entre 1999 et 2006, hormis l'administration publique. Mais il n'est pas certain que cette croissance d'effectif ait concerné les emplois occupés par les non-diplômés ;
- la représentation des non-diplômés au sein des secteurs d'activité est très contrastée : quasiment absents des effectifs du secteur « conseil et assistance » et « recherche et développement », ils représentent plus d'un tiers des effectifs dans l'agriculture, le bâtiment et travaux publics (BTP) ou l'intérim.

Tableau 2 : Les cinq secteurs où exerce la moitié des non-diplômés

NES 36	Effectif de non-diplômés en emploi	Part du total des non-diplômés en emploi (%)
Administration publique	49 174	13
Santé et action sociale	47 611	12
BTP	41 383	11
Commerce de détail, réparations	38 965	10
Services opérationnels (dont intérim)	26 646	7
Total	204 320	52

Source : Insee, Recensement de la population au lieu de travail 2006 – Traitement ORM.

Quelles familles de métiers les accueillent ?

➔ Plus de la moitié des employés de maison, des ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment et des travaux publics et des agents d'entretiens, exercent sans diplôme

Plusieurs familles de métiers (sur 86 dénombrées) comptent parmi leurs effectifs une part importante de non-diplômés, sous-entendant que pour les exercer un diplôme n'est pas toujours requis.

Parmi les 10 familles de métier les plus « accueillantes » pour les non-diplômés (où ces derniers représentent entre 40 % et 60 % de leurs effectifs), plusieurs sont très courantes en région. Ceci indique que les emplois dits peu ou non qualifiés ne sont pas en disparition. C'est notamment le cas pour les métiers d'employés.

Les trois familles de métiers les plus « ouvertes » aux non-diplômés (plus de 50 % de leurs emplois) représentent des effectifs importants : 115 000 personnes et parmi elles 60 000 non-diplômés. Il s'agit des employés de maison, des ouvriers non qualifiés du gros œuvre du BTP et des agents d'entretien. Ce sont des métiers où la mixité est faible : certains sont très féminisés (employés de maison), d'autres essentiellement tenus par des hommes (ouvriers non qualifiés du BTP).

Certaines familles de métier où l'on retrouve une proportion importante de non-diplômés correspondent à des « niches » d'emplois et offrent peu d'opportunités d'insertion : c'est le cas des ouvriers qualifiés du textile et du cuir, relevant d'une industrie actuellement en perte de vitesse (700 emplois dont 300 occupés par des non-diplômés).

La plupart des métiers ouverts aux non-diplômés s'exercent en tant que salarié. Seules deux familles comptent dans leurs effectifs des travailleurs indépendants : les artisans (31 %) et les agents d'entretien (1,5 %). Les explications sont plurielles :

- certains de ces métiers ne se prêtent pas à un exercice en indépendant (les ouvriers d'industrie de process par exemple) ;
- exercer en indépendant peut nécessiter un diplôme exigé réglementairement par la profession. D'une façon générale, les jeunes s'installant comme indépendants sont plus diplômés que les ouvriers qualifiés.

Tableau 3 : Les familles de métiers où les non-diplômés sont les plus présents

FAP 86	Effectif tous niveaux	Part des femmes (%)	Part des non-diplômés au sein du métier (%)
Employés de maison	10 818	93	59
Ouvriers non qualifiés du gros-œuvre du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction	23 581	6	56
Agents d'entretien	80 912	72	50
Ouvriers non qualifiés des industries de process	11 309	26	48
Aides à domicile et aides ménagères	28 459	98	48
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	4 699	1	47
Ouvriers non qualifiés de la manutention	21 628	29	45
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	701	67	45
Artisans et ouvriers artisanaux	10 477	40	44
Ouvriers non qualifiés du bâtiment second-œuvre	15 456	10	43
Tous métiers	1 709 598	46	23

Source : Insee, Recensement de la population au lieu de travail 2006 – Traitement ORM.

Quelles sont les conditions d'emploi ?

➔ Elles sont souvent plus précaires au sein des familles de métiers ouvertes aux non-diplômés

- Moins de contrats stables

Pour plusieurs de ces familles de métiers les conditions d'emploi salarié sont plus défavorables qu'en moyenne. Les contrats à durée indéterminée, tous niveaux de diplôme confondus, sont moins fréquents. Exercer ces métiers comporte donc un risque d'instabilité, et ce risque est majoré pour les non-diplômés (par exemple, préférence pour d'autres candidats mieux formés en cas de réduction de personnel). L'instabilité est patente pour tous les emplois dits « non qualifiés » contractualisés pour le temps d'un chantier (les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment par exemple), faisant l'objet de recrutements saisonniers (ouvriers non qualifiés de la manutention, des industries de process comme les industries agroalimentaires) ou pour les métiers de services aux particuliers, dépendants de particuliers employeurs (employés de maison, aides à domicile et aides ménagères).

Tableau 4 : La stabilité des contrats au sein des familles de métiers ouvertes aux non-diplômés

FAP 86	Effectif salarié	Part des contrats stables* (%)
Ouvriers non qualifiés du bâtiment second-œuvre	15 095	67
Ouvriers non qualifiés du gros-œuvre du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction	23 580	74
Employés de maison	10 818	76
Ouvriers non qualifiés de la manutention	21 628	77
Ouvriers non qualifiés des industries de process	11 301	78
Artisans et ouvriers artisanaux	7 189	79
Aides à domicile et aides ménagères	28 459	80
Agents d'entretien	79 693	82
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	701	83
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	4 693	87
Tous métiers	1 501 506	86

Source : Insee, Recensement de la population au lieu de travail 2006 – Traitement ORM.

* Contrats à durée indéterminée ou titulaires de la fonction publique.

- Plus de temps partiel

Quatre métiers ouverts aux non-diplômés cumulent une présence forte de temps partiels, pour les hommes comme pour les femmes. Il s'agit des employés de maison (déjà touchés par l'instabilité), des aides à domicile, des ouvriers non qualifiés du bâtiment second œuvre et des agents d'entretien. La présence de temps partiel dans les conditions d'emploi est notable pour les hommes. Ces derniers, plus fréquemment qu'en moyenne, travaillent à temps incomplet et l'on peut penser qu'il s'agit plus souvent de sous-emploi que d'un choix de vie. Le temps partiel se répercute sur le salaire perçu, ce qui n'est pas sans conséquence lorsque l'emploi est rémunéré au minimum. Cela peut aussi correspondre à un temps discontinu, émiettant la présence sur le lieu de travail et contraignant l'organisation personnelle.

Tableau 5 : La durée du temps de travail au sein des familles de métiers ouvertes aux non-diplômés

FAP 86	Effectif total		Part du temps partiel (%)	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Employés de maison	10 108	710	67	31
Aides à domicile et aides ménagères	27 850	609	63	41
Ouvriers non qualifiés du bâtiment second œuvre	1 480	13 615	38	10
Agents d'entretien	57 869	23 043	37	11
Artisans et ouvriers artisanaux	4 159	6 330	26	6
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	473	228	24	11
Ouvriers non qualifiés du gros-œuvre du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction	1 528	22 052	21	8
Ouvriers non qualifiés de la manutention	6 242	15 386	21	9
Ouvriers non qualifiés des industries de process	2 924	8 377	16	7
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	49	4 644	0	3
Tous métiers	793 787	915 676	28	6

Source : Insee, Recensement de la population au lieu de travail 2006 – Traitement ORM.

II. Accéder à certains métiers sans diplôme : de moins en moins d'opportunités

La possibilité de trouver ou retrouver un emploi sans diplôme reste envisageable dans un nombre limité de familles de métiers, à condition d'accepter des conditions de travail parfois plus précaires. Mais il est probable que ce constat soit de moins en moins vrai à l'avenir.

Existe-t-il une différence entre les exigences d'aujourd'hui et celles d'hier ?

➔ Les écarts de niveau de formation entre générations se creusent, notamment au sein des familles de métiers ouvertes aux non diplômés

On observe aujourd'hui des différences de niveau de formation entre générations au sein d'un grand nombre de métiers. L'écart entre la part des non-diplômés chez les plus de 55 ans (génération en fin de carrière) et parmi les moins de 25 ans (jeunes au début de leur vie professionnelle) met en évidence des jeunes plus diplômés que leurs aînés dans l'exercice du même travail. Dans les métiers « accueillants » pour les non-diplômés, l'écart entre les générations est encore plus fort qu'en moyenne, soulignant que l'exercice du métier sans diplôme se raréfie et que les employés et ouvriers exerçant à des postes non qualifiés sont de plus en plus rarement sans diplôme.

Les écarts de diplôme entre les jeunes et les seniors peuvent s'expliquer dans certains métiers peu qualifiés par leur rôle de « clé d'entrée » pour s'insérer dans la vie active. Ils permettent à des jeunes en recherche d'emploi de travailler en attendant de trouver une opportunité correspondant à leur diplôme et à leurs aspirations ou de financer leurs études (près de 18 000 élèves et étudiants déclarent un emploi en PACA en 2006). C'est particulièrement vrai pour les métiers non qualifiés de l'industrie, du BTP ou de la manutention. Ces débutants diplômés ne projettent pas de rester dans le métier et libéreront des places, créant du *turn-over*. Ce sont cependant des concurrents pour les non-diplômés lors du recrutement : les employeurs ont tendance à les privilégier, même pour des emplois d'exécution peu qualifiés, assimilant possession d'un diplôme et potentiel pour faire face à la polyvalence et aux évolutions du métier.

Tableau 6 : La part de non-diplômés selon l'âge au sein des familles de métiers ouvertes aux non-diplômés

FAP 86	Part des moins de 25 ans en emploi non diplômés (%)	Part des plus de 55 ans en emploi non diplômés (%)	Écart de points
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	0	66	+ 66
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	30	65	+ 35
Employés de maison	38	69	+ 31
Ouvriers non qualifiés des industries de process	42	72	+ 30
Agents d'entretien	40	66	+ 26
Ouvriers non qualifiés du gros-œuvre du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction	50	76	+ 26
Aides à domicile et aides ménagères	33	58	+ 25
Ouvriers non qualifiés de la manutention	39	62	+ 23
Ouvriers non qualifiés du bâtiment second œuvre	45	54	+ 9
Artisans et ouvriers artisanaux	44	43	- 1
Tous métiers	10	17	+ 7

Source : Insee, Recensement de la population au lieu de travail 2006 – Traitement ORM.

➔ Pour plusieurs de ces métiers, les formations et diplômes ouvrant l'accès à l'emploi se développent

Pour certains de ces métiers « ouverts » aux non-diplômés les temps de formation apportant des savoir-faire ou des attestations réglementaires se développent. Pour d'autres, l'apparition de diplômes, même s'ils ne sont pas obligatoires, crée une nouvelle norme de référence. Mettre en avant une formation ou un diplôme du métier représentera un levier pour la progression de carrière et une protection contre le risque de chômage ou de précarité. Les raisons tiennent aux évolutions du contenu du travail qui ont tiré vers le haut les compétences souhaitées par les employeurs, aux contraintes réglementaires qui encadrent de plus en plus l'exercice des métiers et les complexifie et à l'accroissement du nombre de diplômés sur le marché du travail, le rendant plus sélectif *a fortiori* en période crise économique.

Par exemple :

Les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets qui font partie de la famille des agents d'entretien voient leurs tâches se complexifier avec les nouvelles exigences environnementales, notamment les opérations de tri sélectif. Une formation diplômante à la gestion des déchets et propreté urbaine est recommandée pour les trieurs.

En raison de la professionnalisation du secteur, la filière de l'aide à domicile crée des diplômes de référence comme le diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale, de niveau V. Pour certains emplois d'aide à domicile au sein de la fonction publique territoriale, l'accès au concours d'entrée se fait sous conditions de diplôme, en raison des évolutions réglementaires de l'action sociale.

Pour conduire un engin du bâtiment et des travaux publics, il faut une autorisation de conduite délivrée par son entreprise. Celle-ci est donnée après un temps de formation courte réalisée en cours d'emploi. À chaque changement d'employeur, il faudra l'obtenir à nouveau. La possession du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES), valable quelle que soit l'entreprise est donc un plus, qui facilite le recrutement puisque l'entreprise n'aura pas à se charger de la formation du salarié.

Les ouvriers non qualifiés des industries de process interviennent sur les chaînes de production des usines. Celles-ci sont de plus en plus automatisées et l'opérateur d'aujourd'hui prépare et règle les installations. Ensuite, la fabrication de produits alimentaires, chimiques ou pharmaceutiques est de plus en plus encadrée par des réglementations qui doivent être appliquées par tous les opérateurs. Par exemple, dans les industries agroalimentaires très présentes en PACA, si un diplôme n'est pas exigé il sera souvent demandé de connaître les règles de sécurité et d'hygiène alimentaire HACCP (Hazard analysis critical control point) même s'il s'agit d'emplois en intérim.

Les emplois d'ouvriers non qualifiés de la manutention correspondent à des emplois de déménageurs, de préparateurs de commande ou d'assistants d'inventaires. Les professionnels doivent respecter des règles d'organisation et de sécurité pour eux-mêmes et pour les matériaux dangereux ou polluants. Pour prévenir les risques d'usure physique, évoluer est une nécessité, notamment pour les déménageurs. Dans le cadre d'une mobilité professionnelle, s'orienter vers une tâche plus commerciale ou de magasinier vendeur sera facilitée pour les candidats diplômés ou initiés aux techniques de vente.

Ces évolutions montrent aussi que s'insérer dans le monde du travail alors que l'on est non-diplômé ne signifie plus le rester toute sa carrière : durant sa vie professionnelle, le candidat non diplômé doit élever son niveau de compétences grâce à la formation continue.

Au cours d'une vie professionnelle, le diplôme reste un sésame pour ceux qui souhaitent évoluer, pour retrouver un emploi en cas de chômage ou lors du retour sur le marché du travail après une période d'inactivité. Toutefois, cela ne garantit pas d'obtenir le statut auquel on pourrait légitimement s'attendre : la correspondance entre le niveau d'embauche (ouvrier qualifié, agent de maîtrise, cadre) et le diplôme n'est pas systématique.

III. S'insérer dans la vie active sans diplôme : des parcours où les jeunes peinent à trouver une stabilité d'emploi

Source : Cereq - Enquête Génération 2004 – Traitement ORM.

En 2004, 1 jeune sur 5 sort de ses études en PACA sans diplôme (21 % en PACA contre 18 % en France), soit 12 400 jeunes.

Quelles difficultés supplémentaires rencontrent les jeunes non diplômés ?

→ Un premier emploi plus précaire

Tableau 7 : Conditions du premier emploi pour les diplômés et les non-diplômés

Conditions du premier emploi	Non-diplômés	Diplômés
Emplois à durée déterminée* au 1 ^{er} emploi	69 %	63 %
Temps partiel au premier emploi	25 %	21 %
Salaire net mensuel médian** au 1 ^{er} emploi	1 000 €	1 100 €

Source : Céreq – Enquête Génération 2004 – Traitement ORM.

*Emploi à durée déterminée, c'est-à-dire tout contrat qui n'est pas à durée indéterminée ou non salarié.

**Salaire médian : 50 % des jeunes ont un salaire inférieur et 50 % un salaire supérieur.

Les non-diplômés connaissent une insertion professionnelle moins favorable que les diplômés. Lors de leur premier emploi, les non-diplômés sont plus souvent en emploi à durée déterminée et plus souvent à temps partiel. Il existe aussi une légère différence de salaire.

→ Des périodes de chômage plus fréquentes et plus longues lors de l'insertion

Au cours des trois premières années de vie active, la moitié des jeunes qui arrive sur le marché du travail en 2004 a connu le chômage au moins une fois. Cette proportion passe à deux tiers pour les jeunes non diplômés. Ils connaissent aussi plus souvent le chômage de longue durée : ceux qui ont connu plus d'un an de chômage sont deux fois plus nombreux chez les non-diplômés que chez les diplômés (35% contre 18%). Enfin, 20 % des jeunes non-diplômés n'ont jamais connu d'emploi alors qu'ils ne sont que 7 % parmi l'ensemble des jeunes.

→ Une précarité dans l'emploi qui dure et une progression de salaire ralentie

Tableau 8 : Conditions d'emploi et salaire trois ans après la sortie du système éducatif

Situation trois ans après la sortie du système éducatif	Non-diplômés	Diplômés
Emploi à durée déterminée* trois ans après la sortie du système éducatif	49 %	30 %
Écart de salaire entre le 1 ^{er} emploi et celui trois ans après la sortie du système éducatif	+ 100 €	+ 250 €

Source : Céreq – Enquête Génération 2004 – Traitement ORM.

*Emploi à durée déterminée, c'est-à-dire tout contrat qui n'est pas à durée indéterminée ou non salarié.

Les écarts se sont creusés au cours des trois premières années d'insertion. Les non-diplômés sont là encore plus fréquemment en emploi à durée déterminée et le salaire qu'ils perçoivent a moins progressé comparé à celui des diplômés.

ANNEXE

Que signifie ?

Être qualifié : la qualification se réfère aux fonctions exercées par une personne en emploi et désigne son aptitude à occuper son poste. Certaines qualifications nécessitent l'obtention d'un diplôme, d'autres s'acquièrent par l'expérience : ainsi des ouvriers qualifiés peuvent aussi être non diplômés.

Être diplômé : le diplôme se réfère à un parcours de formation scolaire. Entendu ici au sens large, c'est posséder une certification délivrée par un organisme valideur : un diplôme de l'Éducation nationale, un titre professionnel du ministère du Travail, un certificat de qualification professionnelle (CQP) délivré par une branche professionnelle.

Être non diplômé : on entend ici les personnes n'ayant pas suivi de scolarité ou possédant le certificat d'études primaires, le BEPC, le brevet d'étude primaire ou le brevet des collèges, c'est-à-dire des diplômes aujourd'hui peu reconnus par le marché du travail. Cela ne signifie pas que ces personnes sont sans expérience ou sans qualification professionnelle.

Qui sont-ils ?

- Les agents d'entretien sont des agents d'entretien des établissements scolaires, des agents de service de la fonction publique, des agents de service hospitaliers, des agents de service de collectivité, des nettoyeurs, des ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets, etc.
- Les aides à domicile et les aides ménagères sont des aides intervenant au domicile des personnes âgées ou handicapées, des aides ménagères, des travailleuses familiales, etc.
- Les artisans et ouvriers artisanaux désignent ici des ouvriers non qualifiés de type artisanal, exerçant chez des encadreurs, blanchisseurs, monteurs en orfèvrerie, fourreurs, dans les pressings, les ateliers de bijouterie, etc.
- Les employés de maison sont les personnels de ménage intervenant chez les particuliers.
- Les conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics interviennent sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics et conduisent des engins de levage, des bulldozers, etc.
- Les ouvriers non qualifiés des industries de process sont les opérateurs travaillant sur des chaînes automatisées de production dans les secteurs de la chimie, de la pharmacie, de la plasturgie, de l'industrie agroalimentaire, de la métallurgie, de l'industrie du bois, du papier carton, les ouvriers intervenant sur les machines de conditionnement de finition ou de contrôle, et aussi les agents de laboratoire, etc.
- Les ouvriers non qualifiés du gros-œuvre du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction sont les ouvriers non qualifiés intervenant dans les travaux de maçonnerie, d'étanchéité, d'isolation, de couverture ou dans le travail du béton, les aides monteurs de structure métalliques ou en bois, les ouvriers non qualifiés de l'extraction de minerais dans les carrières, de pétrole ou d'eau, et les ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'État et des collectivités territoriales, etc.

- Les ouvriers non qualifiés du bâtiment second œuvre sont les ouvriers non qualifiés aidant à la pose de fermetures menuisées, de revêtements souples comme les papiers peints, à l'installation d'équipements sanitaires et thermiques, à la réalisation de travaux d'électricité, les aides des agents d'entretiens des bâtiments, etc.
- Les ouvriers non qualifiés de la manutention sont les manutentionnaires, les déménageurs non qualifiés, les ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, etc.
- Les ouvriers non qualifiés du textile et du cuir sont les opérateurs des industries de l'habillement, les conducteurs non qualifiés de machines de fabrication de produits textiles, les aides réparateurs et retoucheurs, etc.

Notes méthodologiques

Les métiers : ce sont ceux des Familles professionnelles ou FAP, issues du répertoire de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (Dares). Elles sont organisées en 22 domaines professionnels ou 86 familles professionnelles ou 237 métiers au niveau le plus fin.

L'enquête Génération : à la demande de l'ORM, le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq) a interrogé en 2007 près de 5 000 jeunes représentant les 59 000 jeunes sortis du système éducatif en PACA en 2004, quel que soit leur niveau de formation. Comme en 1998, l'objectif de cette grande enquête est d'analyser les premières années de vie active des jeunes.

Réalisation

Isabelle Boisseau



Observatoire Régional des Métiers
41, La Canebière
13001 Marseille
04 96 11 56 56
www.orm-paca.org



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur